



Déclaration liminaire

CSA SPIP du 6 novembre 2025

Monsieur le président,

Moins de 48 heures après la fin du précédent CSA SPIP, nous voilà à nouveau réunis.

Nous pourrions en apparence nous réjouir d'une telle fréquence et l'interpréter comme une volonté de maintenir un lien de qualité et des échanges nourris. Mais cela fait malheureusement bien longtemps que nous avons perdu toute confiance.

Encore faudrait-il pour cela que l'administration juge utile d'informer les organisations syndicales des décisions et directives qu'elle ou le garde des Sceaux prend, qui impactent l'activité des services et des personnels dont elles sont les représentantes.

Encore faudrait-il que, lorsque nous abordons certains sujets directement en instance et qu'ils ont fait, les heures précédant nos échanges, l'objet de nouvelles consignes, vous ayez la décence de les évoquer.

Pourtant, en quelques jours et entre deux CSA, trois notes sont parues, ont été diffusées aux services et viennent illustrer votre capacité à manier l'ellipse pour servir un récit qui n'est que le vôtre.

Nous pourrions penser que ce silence est signe de votre honte, parce qu'à votre place c'est ce que nous ressentirions.

Ainsi donc, nous apprenons qu'il est demandé depuis le 30 octobre de recourir à des contrôles d'identité, par les forces de l'ordre, aux abords des établissements pénitentiaires dans le but de prévenir les tentatives d'introduction d'objets interdits en détention dont plusieurs doivent, à la demande du ministre, être organisées en novembre ! Les familles et proches de personnes détenues présenteraient donc intrinsèquement un risque de menace à l'ordre public et à la sécurité des établissements si gigantesque que les mesures à la main de l'administration pénitentiaire ne suffisent pas. La police dans les prisons, la police à l'entrée des prisons, mais pour quel ministère travaillons-nous ?

Par ailleurs, puisque les tentatives d'attaques contre les activités n'ont pas suffi à les annihiler complètement, vous continuez dans votre opération et prescrivez désormais, par une note du 31 octobre, que les activités en extérieur ne doivent exister que si elles visent à poursuivre une démarche débutée en détention. Le regard populaire supposé a donc manifestement plus d'importance que la défense des missions et de la finalité de toute une partie de votre administration. Et comme cela risquerait de ne pas suffire parce que les professionnels qui contribuent à l'accompagnement des détenus portent, eux, des valeurs et un sens de l'utilité publique davantage saisissants, vous prévoyez également d'organiser l'impossibilité matérielle des permissions en demandant qu'à minima un personnel de surveillance les supervise alors que près de 4000 postes sont vacants.

Dans une chorégraphie qu'on a du mal à imaginer non coordonnée tant les éléments de langage sont partagés, le garde des Sceaux prend la main le 3 novembre par une circulaire et invite instamment les procureurs à formuler des réquisitions défavorables à toute activité ou permission qui ne s'inscrirait pas dans un projet objectif d'amendement et/ou présenterait un risque. Attention révélation :

Puisque les JAP n'obéissent pas au doigt et à l'oeil, que de demander aux personnels pénitentiaires de mettre des avis défavorables ne suffit pas pour les mettre au pas, il est donc décidé de tout tenter pour les soumettre à une pression démesurée de toute part pour éradiquer toute volonté de rendre des décisions profitables aux condamnés.

Derrière votre loyauté à toute épreuve se cache en réalité votre complicité dans la destruction de toute une partie des missions de l'administration pénitentiaire. Avez-vous conscience que ce qui se décide aujourd'hui aura des conséquences durables non seulement sur la pénitentiaire mais aussi sur la justice et les valeurs qui participent à la cohésion ? Qu'en vous faisant les pantins de cette politique indigne qui n'en a plus rien à faire de la vérité, vous contribuez à une transformation en profondeur de la société ?

Dans les SPIP, les personnels souffrent. Non seulement ils souffrent depuis des années d'un manque abyssal de moyens parce qu'ils sont considérés comme l'accessoire caution sociale de la pénitentiaire mais surtout ils souffrent en ce moment de ne plus reconnaître leur métier. Une justice qui prend son temps pour être appréhender les usagers dans leur entiereté, une relation de confiance pour redonner confiance en l'institution judiciaire, tout ça disparaît peu à peu au profit d'une logique sécuritaire qui flirte de plus en plus avec la xénophobie. Stigmatisation de certaines catégories d'usagers, remise en cause publique et par leur propre administration des activités élaborées, infusion généralisée de paranoïa à l'égard des personnes suivies, de leurs familles, des personnels qui les accompagnent, de leurs avocats et maintenant même des magistrats

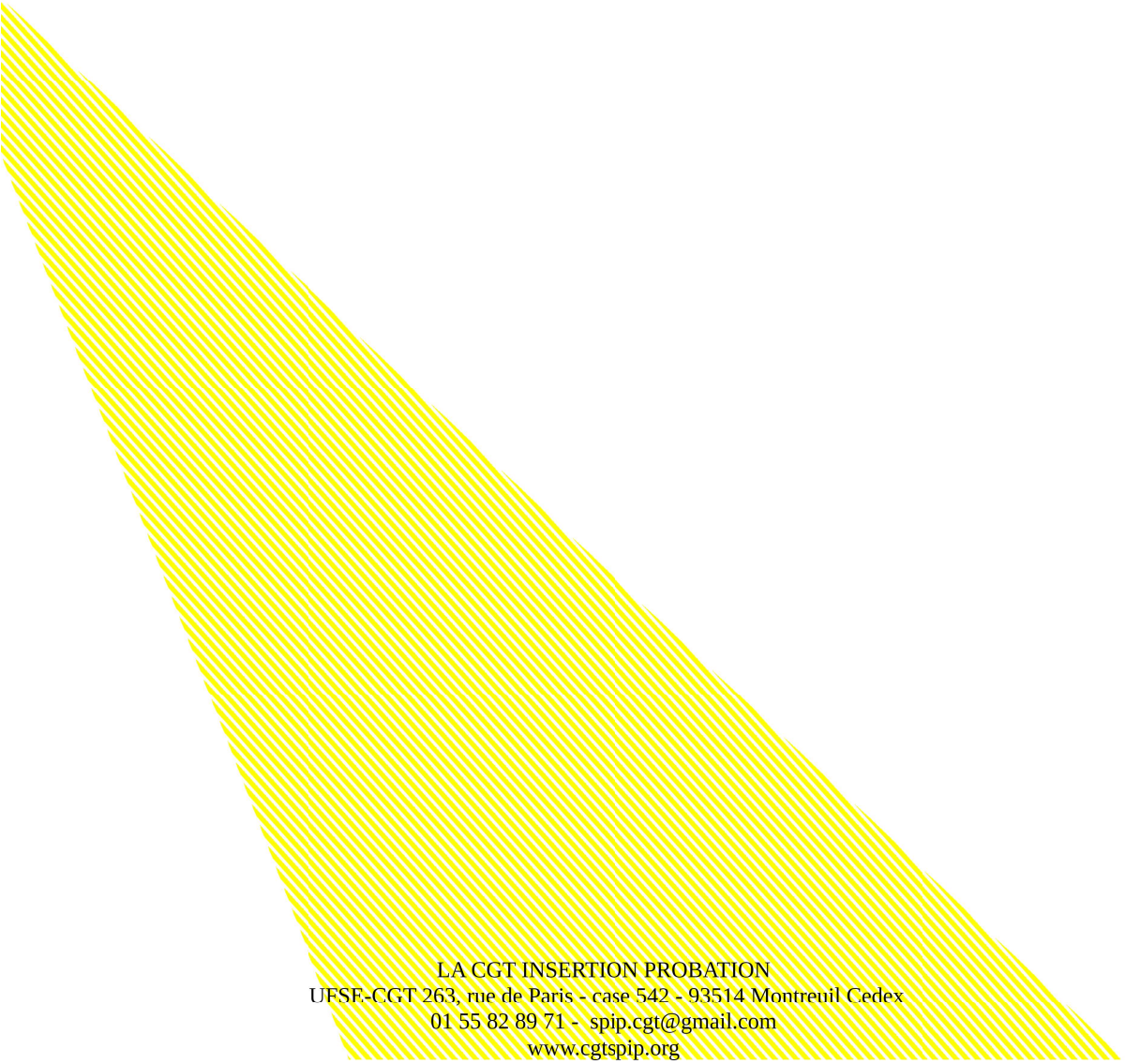
Si nous nous satisfaisons que soient enfin présentés les rapports sociaux uniques, nous déplorons une nouvelle fois qu'il a fallu des demandes répétées, pour qu'enfin nous soit présenté ce rapport, obligation légale de l'employeur depuis de nombreuses années. Pire, ce sont des erreurs nombreuses relevées par la CGT dans les données de la DAP en CSAM qui ont conduit le secrétariat général à forcer la DAP à produire un document. Si c'est une avancée certaine qu'il soit présenté en CSA IP beaucoup de travail reste à faire au regard de ce qui est présenté dans les autres CSA directionnels du ministère. Ces données sont pourtant essentielles pour assurer un diagnostic de l'état des services. Ces dernières ne reflètent ni la charge de travail exponentielle, ni la souffrance des services faute d'indicateurs manquants.

Cette souffrance elle devrait apparaître dans les données sociales. Encore faudrait-il pour cela que l'on dispose des RSU complets, qu'on puisse les interroger, au regard de chiffres exhaustifs : flux entrant/sortant des personnels, écrêtage des heures, demandes de temps partiel...

Comme déjà indiqué, vous nous présentez un projet d'arrêté modifiant, à la marge, les modalités de notation des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire. Certes l'appréciation « très insuffisant » disparaît. Pour autant, la CGT Insertion Probation le rappellera toujours, elle n'est pas favorable à la notation des agent.e.s. La notation annuelle est une pratique rétrograde et paternaliste qui ne sert à rien. Elle a été supprimée à raison dans presque l'intégralité de la fonction publique. Héritage en ce qui nous concerne du statut spécial, la CGT IP a toujours œuvré à sa disparition et continuera de le faire.

La CGT Insertion Probation restera aux côtés des agent.e.s pour défendre leurs missions et leurs intérêts.

Les élu.e.s CSA SPIP CGT IP.



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org